



# TERRITOIRES URBAINS

La lettre de France urbaine

Métropoles, CU, CA, villes centres et pôles métropolitains



# 142

Jeudi 13 septembre 2018

A la Une

## J - 1 pour la 18e Conférence des Villes

HÔTEL DE VILLE de PARIS - 19 SEPTEMBRE 2018

RESPONSABILITE SOCIALE,  
AUTONOMIE FISCALE :  
LES VILLES S'ENGAGENT !



**La 18e édition de la Conférence des Villes a lieu demain, le mercredi 19 septembre à l'Hôtel de Ville de Paris.**

Ce rendez-vous politique de la rentrée se place comme le moment d'échange privilégié entre les élus des territoires urbains et les membres du gouvernement ainsi que de grands témoins, autour du thème de cette année : " responsabilité sociale, autonomie fiscale : les villes s'engagent ".

La journée sera organisée autour de deux tables rondes et un échange avec le gouvernement : les invités s'interrogeront d'abord sur "les nouvelles responsabilités sociales des territoires urbains", avant d'évoquer "la décentralisation à l'épreuve de la réforme fiscale ".

**Le constat est partagé par tous : c'est au plus près du terrain que s'organisent au mieux les solidarités et la**



**cohésion sociale et urbaine entre les habitants et les territoires.** Alors que s'ouvrent les débats autour du plan de lutte contre la pauvreté, du plan hôpital, ou encore de la définition de politiques d'insertion et d'éducation, France urbaine appelle le gouvernement à s'engager aux côtés des collectivités, comme il l'a fait en juillet dernier avec la signature du Pacte de Dijon par le Premier Ministre.

La 18e Conférence des Villes permettra aux maires de grandes villes, présidents de métropoles et grandes agglomérations de rappeler que **la responsabilité sociale des territoires urbains doit s'accompagner d'une nécessaire autonomie fiscale.**

Avec la suppression annoncée de la taxe d'habitation, de nombreuses questions s'ouvrent de nouveau, notamment celle du maintien d'un lien entre collectivité locale et contribuable local, transparence de la gestion locale, péréquation... **Peut-on parler de décentralisation sans responsabilité fiscale ? Comment associer les citoyens aux choix et moyens alloués aux politiques locales ? Quel retour sur investissement de l'action locale ? Comment financer la transition énergétique dans les territoires ?**

Les intervenants reviendront également sur la signature des contrats financiers pour en faire le bilan et porter nos demandes de modifications et d'améliorations du dispositif auprès du gouvernement.

**Nous porterons nos exigences et nos propositions en matière fiscale et sociale lors du premier grand rendez-vous de la rentrée à l'Hôtel de ville de Paris qu'est la Conférence des Villes.**

**Inscription et programme sur le site dédié :** <http://www.conferencedesvilles.com/>

(inscription obligatoire)

## En ce moment à France urbaine

### [Les relations entre les acteurs publics locaux sur les territoires, le sujet de la prochaine Commission « développement économique »](#)

13 septembre 2018

En réorganisant les responsabilités des maires et des présidents, les loi MAPTAM et NOTRe ont bouleversé le paysage institutionnel de notre pays et sont venues impacter durablement la relation qu'entretiennent les acteurs publics locaux sur les territoires. Les élus de France urbaine se réuniront pour en discuter lors de la prochaine commission « développement économique » présidée par **David Kimelfeld**, président de la Métropole du Grand Lyon le 9 octobre prochain.

Les grandes villes et agglomérations de tout ordre (communautés d'agglomération, urbaines, métropoles) sont très investies dans le développement économique de leur territoire et connaissent bien le tissu économique local. Leur proximité immédiate avec les écosystèmes leur permet de catalyser les initiatives locales et de fédérer les acteurs locaux, dans une logique de subsidiarité nécessaire à toute stratégie économique efficace ; leur valeur ajoutée consiste en conséquence à agir aux côtés des régions, dont le rôle économique est important, particulièrement en matière de rééquilibrage territorial et de coordination.

L'ambition du gouvernement pour l'investissement et l'innovation, qui se décline en un pilotage plus intégré de la politique nationale d'innovation, des moyens ciblés et une nouvelle dynamique pour les écosystèmes, arrête toutefois son ancrage territorial au niveau des régions, et ne prend pas en compte le rôle pourtant fondamental de nos collectivités. Les régions, si elles ont pour la plupart joué le jeu de la consultation autour des SRDEII, semblent aujourd'hui moins enclines à intégrer nos propositions dans leurs documents programmatiques ou opérationnels.

Sujets abordés lors de ce prochain rendez-vous :

Rôle et avenir des CCI métropolitaines ;

Pilotage de Business France et relais international de l'action économique de nos collectivités ;

Intervention de BPI France sur les territoires et pilotage des outils locaux de l'innovation : pôles de compétitivité, SATT, IRT...

Relation entre votre collectivité et votre région.



14h30 - 17h30, à l'Assemblée nationale (salle 1 (1er sous-sol) – 3 rue Aristide Briand, Paris 7ème). Inscription obligatoire par le biais du lien suivant : <https://goo.gl/forms/eZRVHkdWZ79Uw31R2>

Contact : [David Constans-Martigny](mailto:David.Constans-Martigny@franceurbaine.org)

## [« Expérimentation dans les territoires : illustrations, freins, évolutions », rendez-vous le 16 octobre !](#)

13 septembre 2018

En partenariat avec Syntec Numérique – association qui regroupe les entreprises du numérique – et la Banque des Territoires, France urbaine organise le 16 octobre un événement dédié à l'innovation dans les territoires : « **Expérimentation dans les territoires : illustrations, freins, évolutions** ».

Il permettra de mettre en lumière plusieurs illustrations de ces expérimentations – à l'image du projet porté par Nantes Métropole d'une imprimante 3D capable de construire des logements sociaux – et de mieux comprendre les écosystèmes qui germent à cet effet, entre la collectivité, les entreprises, et les divers organismes institutionnels (Caisse des dépôts et consignation (CDC), l'agence interministérielle Plan, Urbanisme, Construction, Architecture (PUCA), l'Institut pour la Ville Durable (IVD), etc.).

Outre ces déclinaisons, les points de blocage et freins à l'expérimentation vécus et perçus par les acteurs seront abordés : comment concilier évolutions réglementaires et foisonnement de l'innovation ?

[Découvrez le programme et inscrivez-vous sur ce lien.](#)

Date et Lieu :

Le 16 octobre 2018 de 8h30 à 12h00

Caisse des Dépôts et Consignation

72, Avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris

Contact : Sébastien Tison [s.tison@franceurbaine.org](mailto:s.tison@franceurbaine.org)

## Act'Urbaines

### [Co-animation par France urbaine d'un séminaire de travail du Comité des maires libanais](#)

13 septembre 2018



La convention de partenariat qui lie, depuis deux années, France urbaine et le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, place le renforcement des relations franco-libanaises parmi les axes de travail prioritaires. Après avoir accueilli à Paris, en novembre 2017, une délégation d'une vingtaine d'élus libanais pour une matinée d'échanges et de travail sur le thème du développement durable en présence d'**André Rossinot**, secrétaire général de France urbaine et président de la métropole de Nancy, France urbaine s'est rendue à Beyrouth, au Liban, du 6 au 8 septembre 2018, pour un séminaire de travail intitulé « **Décentralisation, autonomie fiscale, lobbying : quel rôle pour les associations d'élus locaux ?** ».

La coopération décentralisée entre collectivités libanaises et françaises est l'une des plus dynamiques, avec 43 partenariats recensés à ce jour, aussi, France urbaine et son homologue libanais, Cités Unies Liban / Bureau technique des villes libanaises (BTVL), ont souhaité, de façon complémentaire aux actions mises en œuvre par leurs membres respectifs, développer leurs relations en tant qu'associations.

Nonobstant les profondes différences de contexte politique et institutionnel au Liban, (notamment de réfugiés provenant de Syrie qui représentent plus de 15% de la population libanaise), il est apparu pertinent de croiser les éclairages français et libanais dans le cadre d'un séminaire de travail consacré aux questions relatives à la décentralisation, à l'autonomie financière des collectivités ainsi que sur la nécessité, pour les élus locaux, de se structurer en réseau pour mieux porter la voix des territoires auprès de l'Etat.

### **Etat et perspectives de la décentralisation au Liban**

Le comité des maires libanais et son émanation -le Bureau technique des villes libanaises (BTVL)- fédère depuis plusieurs années les élus dans un contexte où les collectivités libanaises disposent de marges de manœuvre et de moyens financiers restreints.

En effet, si la loi de 1977 donne théoriquement la compétence aux municipalités d'exercer, à l'échelle locale, toutes les fonctions du gouvernement central à l'exception de celles relatives à la défense, à la sécurité nationale et à la politique extérieure, dans la réalité, la plupart des compétences sont exercées par le pouvoir central. Aussi, le rôle des municipalités se limite souvent aux services directs comme le ramassage des ordures ou l'entretien des rues et des canalisations. Cela s'explique notamment par un contrôle a priori des actes des municipalités, et par l'intervention du Conseil Supérieur de l'Urbanisme et du Conseil du Développement et de la Reconstruction en matière de gestion de l'urbain et du développement local.

Dans les faits, les élus libanais disposent d'une faible autonomie rendant l'exercice de leurs missions particulièrement difficile. L'impossibilité d'engager des dépenses sans autorisation préalable de l'administration centrale entraîne notamment des retards sur l'ensemble des projets. Non seulement les municipalités libanaises font face à un manque préoccupant de ressources mais celles-ci proviennent à hauteur de 80% de taxes prélevées par l'Etat, trop souvent reversées partiellement et avec plusieurs années de retard. Clairement, l'absence d'autonomie fiscale et financière constitue un des principaux freins au développement local.

Après être revenu sur les différentes évolutions législatives relatives à la décentralisation au Liban, **Samir**

**Menkara**, président de l'Université Métropolis et conseiller de Cités Unies Liban a présenté le projet de loi de régionalisation actuellement à l'étude et porté par l'ancien président de la République, **Michel Sleiman**. L'occasion pour les élus d'échanger sur ce texte en vue d'obtenir des éclaircissements juridiques et d'arrêter un positionnement commun.

La décentralisation impliquant nécessairement d'aborder la question des ressources dévolues aux collectivités, le Comité des maires libanais et l'institut des Finances libanais, partenaires de l'événement, ont convié **Elie Maalouf**, magistrat à la cour des comptes libanaises, afin d'organiser un échange direct avec les élus sur ces questions.

### **La décentralisation est un combat permanent**

Bien que les contextes politiques et institutionnels soient très différents en France et au Liban, force est de constater que les élus locaux sont souvent confrontés aux mêmes difficultés s'agissant de leur relation avec l'Etat. Dans ce cadre, **Franck Claeys**, directeur Economie et Finances territoriales à France urbaine, est revenu sur les étapes clés de la décentralisation en France ainsi que sur les principaux thèmes qui mobilisent actuellement les élus français alors que la crise des finances publiques est considérée par une partie de l'administration centrale comme une opportunité de remise en question de la dynamique d'affirmation des pouvoirs locaux.

### **Comment porter la voix des élus locaux ?**

Comment structurer un discours commun entre élus locaux dans les échanges avec les pouvoirs publics dans un système politique complexe qui repose sur la recherche permanente d'un équilibre entre les 18 communautés religieuses que compte le Liban ? Comment porter la voix des élus locaux dans un contexte où les maires disposent de peu de moyens et, dans les faits, de peu de compétences ? Fonctionnement des instances, organisation des travaux, relations parlementaires, implication des élus au sein de l'association, outils au service de l'influence des élus, facteurs de réussites ou encore écueils, lors de son intervention, **Kader Makhoul**, conseiller à France urbaine, a présenté le fonctionnement des instances de France urbaine ainsi que les outils mis en place par l'Association pour porter la voix des élus locaux. A ce propos, il a été rappelé qu'il est indispensable de rester force de proposition, à la fois sur des contenus à caractère politique, grâce aux travaux au sein des commissions d'élus, ou à caractère techniques via les groupes de travail ou les groupes projets mis en place au gré de l'actualité. C'est notamment de là que découle la légitimité d'une association d'élus à entretenir de nombreux contacts avec l'exécutif et le Parlement afin de travailler au quotidien au service des

intérêts des territoires et des élus.

### **Prochaines étapes**

En 2016, la Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (DAECT) a mis en place un fonds d'appui assorti d'un appel à projets sur 3 ans afin de consolider les partenariats existants et développer de nouveaux partenariats. L'arrivée à terme du fonds d'appui fin 2018, sera l'occasion de faire le bilan de ce dispositif et de participer à la réflexion, aux côtés du Ministère des Affaires étrangères et du BTVL, sur les moyens de poursuivre l'implication des collectivités françaises au Liban, notamment pour participer au renforcement des capacités à la gouvernance territoriale.

La feuille de route de France urbaine sur l'international sera l'occasion d'arrêter de nouveaux axes de travail avec le Liban et de faire vivre les liens d'amitiés historiques qui unissent nos deux pays.

Contacts : [Franck Claeys](#) et [Kader Makhoulouf](#)

### [La capitale française de la culture, c'est parti !](#)

13 septembre 2018



La Ministre de la Culture, **Françoise Nyssen**, a officiellement annoncé la création du label « capitale française de la culture » par la voix de sa directrice de cabinet, **Laurence Tison-Vuillaume**, le 12 juillet 2018 à Avignon. Elle a missionné **Bernard Faivre d'Arcier**, ancien directeur du festival d'Avignon, afin qu'il produise un rapport de préfiguration de cette capitale, avec le soutien de France urbaine.

Contrairement à la capitale européenne de la culture, la capitale française ne vise pas à couvrir tous les secteurs d'une politique culturelle municipale mais à soutenir trois ou quatre grands projets innovants et pérennes, dans un cadre budgétaire raisonnable et qui resterait limité à une enveloppe budgétaire de 15 à 20 millions d'euros. L'État s'engage à couvrir 10% de cette dépense ainsi qu'une promotion internationale destinée à susciter un tourisme culturel d'envergure.

### **Villes cibles**

La première édition concernera un groupe de villes dont la population est comprise entre 80 000 et 300 000 habitants. Cette première sélection concernera donc des **villes-centres en région** qui ne sont ni les grandes métropoles régionales (lesquelles visent plutôt le label européen) ni des villes de banlieue, ni les villes moyennes. Les éditions ultérieures se consacreront plutôt à ces groupes de villes. Le groupe cible pour 2021 comporte ainsi un peu plus d'une trentaine de villes et



d'ores déjà un douzaine d'entre elles s'est déclarée prête à concourir.

### **Comité de pilotage**

Un comité de pilotage suivra la mise en œuvre de ce projet avec des représentants de cinq ministères (Culture, Affaires étrangères, Éducation nationale, Intérieur, Cohésion des Territoires). Un jury d'experts indépendants à composition paritaire sera composé de professionnels reconnus dans l'organisation des grands événements culturels.

### **Calendrier**

La première Capitale de la Culture devrait être désignée à l'horizon **2021**. L'appel à candidature aura lieu à l'automne 2018. Six mois seront donnés aux villes candidates pour présenter leurs projets et au printemps 2019, la ville lauréate sera désignée.

### **Critères de sélection**

Il ne s'agit pas d'imiter les **Capitales Européennes de la Culture** mais plutôt de distinguer l'innovation artistique, l'attractivité culturelle, et les nouvelles actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle. Les critères de sélection seront donc les suivants :

#### **1- L'innovation artistique**

Le dossier doit mettre en valeur deux, trois ou plusieurs projets artistiques innovants, informant quels artistes seraient mis à contribution quel que soit le secteur d'activité artistique : spectacle vivant, mise en valeur du patrimoine, arts visuels et numériques, audiovisuel, médiation éducative et culturelle, édition d'œuvres, industries créatives... Il ne s'agit pas de couvrir tout le spectre des activités culturelles dont une ville peut avoir les responsabilités mais de mettre en exergue des projets artistiques spécifiques, originaux pouvant illustrer une spécificité de la ville.

#### **2- L'éducation artistique et culturelle**

Il sera tenu compte des projets mettant en avant les nouvelles formes d'éducation artistique et culturelle, priorité du ministère de la Culture, ainsi que les collaborations pouvant s'établir avec les établissements d'enseignement en liaison avec les rectorats.

#### **3- Rayonnement et coopération internationale**

Il sera tenu compte de la composante internationale des projets constituant l'ossature de la candidature. Cette coopération internationale peut être le fait de la commune elle-même, d'établissements publics, d'associations culturelles, d'entreprises, d'universités ou d'écoles supérieures d'art. Cette perspective



internationale n'est pas limitée à l'Europe mais peut inclure des partenaires du monde entier.

#### **4- Le tourisme culturel**

Les projets mis en œuvre devront être mis en valeur au plan international, et avoir pour visée de susciter un tourisme culturel spécifique, domestique ou étranger. La ville candidate fera état de la capacité de ses infrastructures (hôtellerie, restauration, transports, réseaux informatifs, plan de communication) pour accueillir un flux touristique nouveau.

#### **5- Durabilité**

Les projets ne doivent pas être seulement événementiels mais devront se poursuivre au-delà de l'année visée et développer de manière durable le secteur culturel et créatif dont l'impact social, économique, culturel ou urbain doit être pluriannuel.

#### **6- Capacité de mise en œuvre**

Le dossier devra avoir fait l'objet d'une délibération des autorités politiques communales, intercommunales, départementales et régionales. Il devra inclure des engagements financiers. La mise en œuvre des projets devra préciser les ressources financières de fonctionnement ainsi que leurs modalités de financement, public ou privé. Un récapitulatif financier devra faire apparaître en valeur et en pourcentage les montants financiers tels que crédits publics, mécénat et partenariats privés, ressources propres (billetterie, vente de prestations et coproductions), les ressources d'origine internationale. Le budget de fonctionnement de la candidature ne saurait dépasser 15 à 20 millions d'euros (préparation, préfigurations et actions de l'année lauréate). Le dossier de candidature devra également décrire la structure de management requise, présenter le chef de projet et la composition des équipes envisagées.

#### **7- Participation citoyenne**

Le dossier devra décrire les actions de mobilisation des habitants, des usagers et des visiteurs dans le souci d'y intéresser tous les groupes sociaux et toutes les générations. L'accent sera mis sur les formes de médiation culturelle permettant de lutter efficacement contre les ségrégations culturelles. Il devra mentionner la participation des organisations culturelles, des établissements éducatifs et des artistes locaux. La ville donnera toute précision pour développer les activités de bénévoles et volontaires.

#### **Jury**

Un jury d'experts indépendants comptant une dizaine de membres (à composition paritaire) sera désigné par



un arrêté conjoint des Ministres concernés : Culture, Affaires étrangères, Cohésion des territoires, Éducation nationale. Il sera composé aux deux tiers par des experts français et un tiers d'experts étrangers. Tous et toutes seront des professionnels reconnus dans l'organisation de grands événements culturels. Indépendants, ils ne devront être susceptibles d'aucun conflit d'intérêts potentiel avec une ville candidate.

### **Budget**

La compétition pour obtenir le label ne doit pas conduire à une surenchère budgétaire. Il s'agirait plutôt de limiter les enveloppes budgétaires à 15/20 M€, sachant que 15 à 20% de cette somme doivent être consacrés aux études préalables, à la préparation du dossier et aux actions de préfiguration précédant l'année du titre.

La structure budgétaire pourrait se décliner ainsi :

- 35% à la charge de l'agglomération,
- 25% à la charge de la grande région de la ville siège (éventuellement complété par les départements selon les cas de figure),
- 15% en provenance du mécénat et sponsoring,
- 15% de recettes propres (billetterie et produits dérivés),
- 10% de l'État, cette somme étant à partager entre le ministère de la Culture, pilote du projet et les trois autres Ministères concernés.

L'engagement de l'État serait ainsi forfaitisé pour une somme de 1,5 M€ à répartir sur 3 exercices (2019/2020/2021).

**Une réunion de présentation plus précise de la capitale, en présence de Bernard Faivre d'Arcier, se tiendra le vendredi 19 octobre de 11h à 13h, dans les locaux de France urbaine (22 rue Joubert, 75009 Paris). Les inscriptions sont à faire [ici](#).**

## [Analyse du rapport de préfiguration de l'Agence nationale des territoires](#)

10 septembre 2018



Le 17 juillet 2017, le Président de la République annonçait, lors de la 1ère Conférence nationale des Territoires, la création d'une Agence nationale de la Cohésion des Territoires. Quelques mois plus tard, le Premier ministre confiait alors à **Serge Morvan**, Préfet et Commissaire général à l'Égalité des Territoires, la mission de préfiguration de la future agence.

Le rapport France Territoires, un engagement au service des dynamiques territoriales a été rendu au Premier ministre en juin 2018. Il témoigne d'une grande ambition mais soulève un certain nombre d'interrogations liées notamment au caractère opérationnel et au réalisme du calendrier de mise en place de l'Agence telle qu'elle



résulte des propositions de son préfigurateur.

Le présent article est une synthèse du rapport. Pour l'heure, le Gouvernement ne s'est pas publiquement prononcé sur le rapport mais il semblerait que les premiers arbitrages rendus lors d'une réunion interministérielle à la fin du mois de juillet soient moins ambitieux que ne l'est le rapport Morvan.

#### POURQUOI ? L'AGENCE, UNE REPONSE AUX ATTENTES FORTES VIS-A-VIS DE L'ETAT DANS LES TERRITOIRES

L'ambition ayant présidé à l'annonce de la création d'une Agence nationale de la Cohésion des Territoires, renommée France Territoires par **Serge Morvan**, est grande, puisqu'elle vise à répondre à un grand nombre de demandes et inquiétudes émanant des territoires – et notamment des membres de France urbaine – parmi lesquelles : nécessité de redéfinir, de manière concertée, le rôle respectif de l'Etat et des collectivités ; repenser la mise en œuvre territoriale de l'action publique ; modifier l'image d'un Etat perçu comme trop peu présent ou peu fiable ; besoin de différencier et d'adapter davantage les politiques publiques et les normes ; simplifier drastiquement les modalités d'intervention de l'Etat (fin des appels à projet notamment) ; mettre fin à la verticalité et au cloisonnement des ministères et services déconcentrés ; ...

#### QUOI ? UNE AGENCE « START-UP » DOTEE DE NOMBREUSES MISSIONS AU SERVICE DES TERRITOIRES

Pour le Commissaire général à l'Egalité des Territoires, il n'est « pas possible de définir à l'avance une offre globale de services standardisés », l'objectif étant précisément de développer des offres modulaires en fonction des besoins constatés à partir de dialogue avec le préfet, de la constitution d'une communauté d'expertise et d'ingénierie, .... Par ailleurs, il est prévu que France Territoires puisse bénéficier à l'ensemble des territoires, selon les principes cardinaux de la subsidiarité, et grâce à une organisation « en mode start-up » (organisation bottom-up, basée sur le tout numérique et un fonctionnement en mode projet).

Pour **Serge Morvan**, France Territoires devra remplir 5 missions :

Disposer d'un « droit de regard » sur les décisions d'opérateurs ayant un impact sur la cohésion territoriale : France Territoires devra disposer d'une information préalable et d'une association aux décisions qui nuiraient à la cohésion de l'ensemble des territoires (ou à un territoire en particulier).

Proposer une aide à l'émergence de stratégies territoriales, afin d'aider notamment les territoires les



moins dotés en ingénierie, en développant une offre de services pour permettre aux acteurs locaux de définir collectivement les axes stratégiques partagés et leurs déclinaisons en projets concrets.

Accompagner la transition et l'innovation dans les territoires en facilitant la mobilisation de financements et d'ingénierie et en intervenant dans les programmes nationaux (plan France Très Haut Débit, NPNRU, Action Cœur de ville, ...).

Accompagner l'empowerment des territoires en œuvrant pour une meilleure connaissance par les territoires de leurs ressources et en développant une offre d'ingénierie de formation (en lien avec le CNFPT, l'ENA, les IRA, l'INET, Pôle emploi, les conseils régionaux et départementaux ainsi que les métropoles et principales agglomérations).

Animer les réseaux d'acteurs de la cohésion territoriale afin de créer des communautés de travail, d'améliorer le partage de connaissances, de capitaliser les bonnes pratiques et créer un réseau de formation et de base documentaire nationale accessible à tous.

#### QUI ? DES CONTOURS FLOUS ET UNE GOUVERNANCE A DETERMINER

Une composition à préciser

« La création de l'Agence doit se traduire par une simplification exemplaire au niveau national ». Cette ambition apparaît complexe dans sa réalisation. En effet, l'Agence devra « coordonner et mobiliser l'emploi des ressources existantes dans d'autres structures pour assurer la convergence des politiques publiques et leur synergie ». S'il semble clair que le CGET sera intégré à l'Agence, les modalités d'intégration ou de relation avec d'autres acteurs sont parfois moins évidentes.

A ce titre, trois catégories d'acteurs sont concernés :

Les organismes du premier cercle – exerçant des compétences dans les domaines d'intervention de l'Agence et en lien avec les territoires – ont vocation à être intégrés au sein de l'Agence, selon des modalités d'intégration qui peuvent différer et ne sont pas précisées par Serge Morvan. Il s'agit de : l'ANRU, l'ANAH, l'EPARECA et l'Agence du Numérique (hors partie French Tech). Il est à noter que les premiers arbitrages gouvernementaux prévoient que l'ANRU et l'ANAH, tout comme l'ADEME, ne seront finalement intégrés que dans un second temps.

Les organismes du second cercle – dont l'activité n'est pas exclusivement territorialisée ou s'organise différemment de l'Agence – n'ont pas nécessairement vocation à être complètement intégrés dans l'Agence et devront impérativement lui être liés via une convention prescriptive déterminant leur contribution à ses activités. Il s'agit de : l'ADEME, le CEREMA, Atout France, Business France et l'AFD pour les Outre-mer.

Les organismes du troisième cercle – pouvant apporter



des expertises sectorielles utiles aux projets des territoires – seront régies par une convention ad hoc. Il s'agit de : l'AFB, l'ONF, l'IRSTEA, les Agences de l'eau...

Une gouvernance et un statut à déterminer

La gouvernance de l'Agence dépendra notamment des choix qui seront fait en matière de composition et de financement de l'Agence. Pour l'heure, le rapport prévoit que seront membres de son Conseil d'administration (CA):

Les ministres chargés de l'Aménagement et de la Cohésion des territoires, de l'Intérieur, de la Transition écologique, de l'Economie et des Finances, de l'Action et des comptes publics et de l'Outre-mer et, éventuellement, ceux en charge de la Santé, de la Culture, de l'Education nationale, de l'Agriculture, de la Jeunesse et des sports.

Des représentants des élus locaux, bien que Serge Morvan évoque également la possibilité qu'ils ne siègent pas au CA mais au sein d'un conseil stratégique dans lequel ils seraient majoritaires, lequel donnerait un avis préalable à l'examen des délibérations stratégiques du CA.

Des représentants des financeurs (notamment les organismes qui abonderaient directement son budget). Des personnalités qualifiées

**Serge Morvan** préconise que France Territoires soit dotée d'un statut sui generis ou, à défaut, d'un statut d'établissement public, qu'il juge toutefois être un choix moins ambitieux.

#### QUELS FINANCEMENTS ? L'ABSENCE DE SCENARIO UNIQUE

Parmi les financements envisagés pour permettre le financement de l'Agence et la mise en œuvre des projets locaux figurent principalement les fonds propres que la Caisse des dépôts a annoncé y consacrer d'ici à 2022 via la Banque des territoires (5,2 milliards d'euros), des financements existants à hauteur d'au moins 150 millions d'euros par an (FNADT, PAT, ARI, FISAC, crédits politique de la ville du programme 147, ...), l'orientation des subventions relevant de la DETR et de la DSIL ainsi que les ressources budgétaires des opérateurs qui seront intégrés en son sein (ANRU : 5 milliards d'euros jusqu'en 2022 ; Agence du Numérique : 3 milliards d'euros d'ici 2022 ; EPARECA : 120 millions d'euros jusqu'en 2022 ; ...).

Trois scenarii sont envisagés par Serge Morvan :

Option minimaliste - Confier à l'Agence un « droit de tirage » financier sur les ressources de plusieurs opérateurs sans que celles-ci ne transitent directement par ses comptes ;



Option maximaliste - Confier à l'Agence la pleine gestion (intégration dans son budget d'intervention des crédits aujourd'hui gérés par d'autres organismes) ;  
Option intermédiaire - Confier à l'Agence la pleine gestion de certains fonds et un « droit de tirage » sur d'autres.

En tout état de cause, il est primordial pour le Commissaire général à l'égalité des Territoires, « afin de gérer des fonds d'origines aussi diverses et pour assurer une grande souplesse de gestion », que soit instauré un régime budgétaire et comptable adapté et permettant la pluri-annualité budgétaire, quitte à ce que soit appliqué un régime de comptabilité privée (en fonction du statut retenu).

#### COMMENT ? DES OUTILS ET UNE ORGANISATION SIMPLÉS AU SERVICE DES PORTEURS DE PROJETS LOCAUX

Niveau régional : régulation et mobilisation des équipes d'appui

Piloté par le préfet de région, qui devient délégué régional à l'Agence à le préfet anime un comité régional (CR) rassemblant les partenaires de l'Agence à l'échelle régionale à le CR examine les demandes du niveau départemental et régule leur exécution en fonction des moyens.

Niveau départemental : mise en œuvre des projets

Piloté par le préfet de département, qui devient délégué territorial à l'Agence à le préfet désigne un coordinateur pour chacune des démarches d'élaboration de contrat. Possibilité de renforcement du niveau départemental si nécessaire.

Dans l'esprit de Serge Morvan, le niveau départemental correspond globalement à celui de la mise en œuvre des projets. Le préfet de département devient ainsi délégué territorial de l'Agence et désigne un coordonnateur pour chacune des démarches d'élaboration de contrat. Le niveau d'intervention départemental sera renforcé selon deux axes : la création de postes de sous-préfets dédiés à la cohésion territoriale affectés aux préfets dans une vingtaine de départements et le redéploiement d'effectifs de l'administration centrale du MCT-MTES au profit du niveau départemental.

Quant au préfet de région, il sera délégué régional de l'Agence et, à ce titre, animera un comité régional rassemblant les partenaires de l'Agence (au premier rang desquels la Caisse des dépôts via ses directeurs régionaux), lequel aura pour fonctions d'examiner les demandes d'intervention émanant du niveau départemental, régulera leur exécution en fonction des moyens disponibles et mobilisera les ressources nécessaires pour accompagner les projets.



Enfin, au niveau national, France Territoires assurera la coordination interministérielle des politiques publiques en faveur des territoires.

Les principaux outils que Serge Morvan préconise de mettre en place afin que puissent être atteints les objectifs fixés à l'Agence sont :

La mise en place d'un interlocuteur unique et d'un guichet unique : un interlocuteur principal des porteurs de projets territoriaux sera désigné (préfet, sous-préfet référent ou nommé à ce seul effet), et un guichet unique sera constitué par l'Agence dans le territoire afin de regrouper tous les services de l'Etat et les acteurs fournissant des prestations d'ingénierie au niveau local (PNR, Agences d'urbanisme, EPF, EPA, ...).

La création du contrat de cohésion territoriale (selon une échelle adaptée aux réalités et besoins locaux, mais qui sera a minima celle de l'intercommunalité), défini sur la base du projet de territoire élaboré par les acteurs locaux et définissant les orientations stratégiques globales et les objectifs opérationnels partagés par l'ensemble des partenaires signataires et actant les propositions d'engagements pluriannuels nécessaires à leur réalisation. Il pourrait être complété par des conventions thématiques, et serait conclu pour la même durée que celle des mandats locaux du bloc local (avec possibilité de révision). La négociation sera confiée, du côté de l'Etat, au préfet de département (avec l'appui du SGAR). Serge Morvan recommande que les habitants soient partie prenante de l'élaboration de ces contrats.

L'instauration d'un dossier de financement unique. Des équipes pluridisciplinaires d'appui, identifiées par le préfet et les porteurs de projets locaux, faisant appel en priorité aux services de l'Etat dans le département et aux collectivités et leurs opérateurs. Il est précisé que « dans l'aire d'influence des métropoles, celles-ci auront la possibilité de mettre à disposition du territoire de projet leurs ressources d'aménagement et d'ingénierie » (le cas échéant grâce à une modification des textes limitée aux territoires d'intervention de l'Agence et aux projets inscrits dans les contrats de cohésion territoriale).

La création de plateformes numériques régionales partagées entre les partenaires afin d'aider à élaborer et diffuser les appels d'offre, de favoriser le mécénat de compétences entre collectivités, ...

La création d'une « réserve territoriale » qui permettrait à des citoyens de proposer leurs compétences personnelles au service des projets de territoire.

#### **QUEL CALENDRIER ? UN DELAI DE MISE EN ŒUVRE AMBITIEUX**

Le calendrier, tel qu'il résulte du rapport, apparaît à la fois comme quelque peu opaque et excessivement ambitieux :



Juillet 2018 : si possible, création de l'Agence par ordonnance suivant une procédure de concertation interministérielle accélérée

Janvier 2019 : quel que soit le véhicule normatif, création de l'Agence effective au 1er janvier 2019.

Définition des critères de priorité d'intervention ;  
Constitution d'une équipe projet dédiée à la construction de la future structure et de plusieurs équipes consacrées à la traduction opérationnelle et rapide des premières mesures.

Fin du quinquennat : intervention de l'agence sur 1 000 territoires

Contact : [Chloé Mathieu](#)

### [Calendrier parlementaire semaine du 10 septembre 2018](#)

12 septembre 2018



Calendrier semaine du 10 septembre 2018

### [Finances locales franciliennes, thème du colloque organisé par le Forum métropolitain du Grand Paris](#)

13 septembre 2018



Le Forum métropolitain du Grand Paris organise, le 18 septembre 2018, un colloque sur les finances locales franciliennes. Cette journée se déroulera sous la présidence de **Jean-Yves Le Bouillonec**, Président du Forum métropolitain du Grand Paris. France urbaine partenaire de cet événement prendra part au débat de l'après-midi sur la question de la place de la région-capitale dans ses rapports aux territoires français.

La matinée sera consacrée à l'analyse des données financières qui intéressent les collectivités franciliennes dans leur dimension métropolitaine. L'évolution de la péréquation (FPIC et FSRIF) et des concours financiers de l'Etat permettra de mesurer les variations du montant des enveloppes et d'analyser la cohérence des indicateurs de répartition. En proposant les résultats de simulations pour les collectivités franciliennes, la deuxième table-ronde de la matinée aura pour objectif d'analyser les impacts du transfert du produit départemental de la taxe foncière sur les propriétés



bâties (TFPB) au bloc communal francilien tel que le préconise l'un des scénarios de la Mission Richard-Bur pour pallier la suppression progressive du produit de la taxe d'habitation.

Dans un deuxième temps, il sera proposé de « faire un pas de côté » et d'aborder un facteur déterminant des décisions parlementaires en matière fiscale : les déséquilibres supposés et les relations entre l'agglomération parisienne et les autres régions françaises, c'est à ce moment qu'**Olivier Landel**, délégué général de France urbaine prendra part au débat. Après un temps de diagnostic comparé des espaces métropolitains, il s'agira de questionner les représentations, les interactions et les intérêts communs existants ou à créer entre ces divers territoires.

[Plus d'infos : Inscription ici](#) et [programme ici](#)

## Initiatives villes et agglos

### [Métropole Aix-Marseille Provence - Ambition 2040 : 12 engagements pour l'avenir d'une métropole à vivre](#)



Projet métropolitain. Plus d'emplois ? Moins de voitures ? Plus de logements ? Moins de pollution ? Plus d'énergies renouvelables ? Moins d'inégalités, plus de solidarités... Dans quelle métropole vivrons-nous demain ?

Les élus réunis le 28 juin du conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence ont répondu à la question en votant massivement le Projet métropolitain : « Ambition 2040 ». Une compétence obligatoire dévolue à la jeune institution. Et une feuille de route qui dessine et planifie la métropole de demain. Un territoire où les habitants-usagers vivent mieux, vivent monde, vivent ensemble et dans lequel l'art de vivre prend un sens nouveau, entre préservation de l'environnement et croissance au bénéfice de tous.

#### **Une méthode récompensée**

Initiée un an après la création de la métropole en janvier 2016, la réflexion autour du projet métropolitain s'est muée en « Fabrique du projet ». Un enchaînement d'ateliers, de rencontres et de débats associant élus, techniciens, agences d'urbanisme, experts, représentants de la société civile (réunie au sein du Conseil de développement). Un effort de concertation et de visites sur le terrain déployées aux quatre coins du territoire pour écrire ensemble cette partition du futur, reposant sur des méthodes d'animation originales et





participantes.

Au bilan, des réflexions parmi lesquelles ont émergé des dénominateurs communs : des constats partagés, des valeurs communes et des engagements pour vivre en grand la Métropole 2040. Cette méthode a d'ailleurs permis à la Métropole d'être récompensée au titre de la Fabrique du Projet, par le Prix des Défis Urbains 2018 (groupe Innovapresse), à Paris, dans la catégorie « Stratégies territoriales ».

### **5 valeurs**

L'authenticité, l'ouverture, l'innovation, la responsabilité et la solidarité sont les moteurs retenus de l'ambition collective portée par la génération métropole, celle qui bâtira l'avenir du territoire dans les vingt ans à venir.

### **12 engagements**

12 engagements sont pris par la Métropole, comme autant de réponses stratégiques aux défis qui sont énoncés, comme pied d'appel pour l'avenir, qui placent le citoyen au cœur de l'ambition : transports, environnement, développement économique, aménagement... toutes les politiques publiques jouent leur partition et s'articulent au service d'objectifs communs. D'ores et déjà, les agendas et autres documents de planification sont conçus ou développés à l'aune des engagements du Projet Métropolitain : Agenda des transports, Agenda du développement économique, Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan Climat ou encore Projet Alimentaire Territorial : tous s'organisent pour faire d'Aix-Marseille-Provence l'une des métropoles mondiales les plus attractives.

Aix-Marseille-Provence se donne vingt ans pour que la génération Métropole transmette aux suivantes un territoire aux conditions de vie des plus enviables.

### **Les 12 engagements**

#### **Pour vivre mieux**

- Offrons de vraies alternatives à la voiture en solo
- Faisons battre le cœur de nos centres villes et villages
- Entrons dans l'ère de l'après-carbone, pour changer d'air (et d'énergies)

#### **Pour vivre monde**

- Amplifions les capacités de nos hubs : aéroports, gares, numériques
- Gagnons la bataille de l'emploi par nos filières de croissance



- Construisons la visibilité mondiale de notre métropole

#### **Pour vivre ensemble**

- Plaçons les populations et les espaces fragiles au cœur du projet collectif
- Développons une offre résidentielle diversifiée, à prix maîtrisé
- Impliquons les citoyens pour co-construire la métropole de demain

#### **Pour l'art de vivre**

- Faisons de l'agriculture et des paysages le terreau d'une nouvelle prospérité
- Portons un projet littoral ambitieux sur nos 255 km de côtes
- Faisons vibrer le monde par la culture et le sport métropolitains.

Découvrir le projet Métropolitain sur

[www.ampmetropole.fr/aix-marseille-provence-projet-metropolitain](http://www.ampmetropole.fr/aix-marseille-provence-projet-metropolitain).

[Télécharger le projet métropolitain.](#)

## **Agenda**

19 septembre 2018

[18e édition de la Conférence des Villes](#)

03 octobre 2018

[Commission Sécurité, le 3 octobre 2018](#)

03 octobre 2018

[Commission Sport, le 3 octobre 2018](#)

09 octobre 2018

[Commission Finances, le 9 octobre 2018](#)

09 octobre 2018

[Commission Développement économique, le 9 octobre 2018](#)

10 octobre 2018

[Conseil d'administration, le 10 octobre 2018](#)

10 octobre 2018

[Commission Développement durable et Transition énergétique de 14h à 17h le 10 octobre](#)

10 octobre 2018

[Commission Education, le 10 octobre 2018](#)

16 octobre 2018

[Commission Numérique, le 16 octobre 2018](#)

24 octobre 2018

[Commission Politique de la ville et cohésion sociale France urbaine/AMF/Ville & Banlieue/Villes de France](#)

05 novembre 2018

[Colloque - Les Métropoles culturelles, le 5 novembre 2018 à Toulouse](#)

13 novembre 2018



[Commission urbanisme, logement, mobilités FU/ADCF avec la FNAU, le 13 novembre 2018](#)

21 novembre 2018

[Commission Finances, le 21 novembre 2018](#)

05 décembre 2018

[Conseil d'Administration du 5 décembre 2018](#)

05 décembre 2018

[Commission Développement durable et Transition énergétique de 14h à 17h le 5 décembre](#)

05 décembre 2018

[Annulée - Commission Education, le 5 décembre 2018](#)

06 février 2019

[Commission Education, le 6 février 2019](#)

03 avril 2019

[Commission Education, le 3 avril 2019](#)

22 mai 2019

[Commission Education, le 22 mai 2019](#)

Directeur de la Publication : Olivier Landel

Territoires urbains : une publication du Pôle communication-Information

France urbaine - 22, rue Joubert – 75009 Paris [www.franceurbaine.org](http://www.franceurbaine.org)

**URL source:** <http://oldfu.inexine.net/publications/territoires-urbains/territoires-urbains-ndeg142-lettre-hebdomadaire-france-urbaine>